

SAINTE MARIE-EUPHRASIE PELLETIER ET L'ŒUVRE DU BON-PASTEUR (1/2)

La fondation

En pleine Terreur, suspects de sympathie pour les « brigands » vendéens, Julien-Louis Pelletier, médecin à Soullans en Vendée, et son épouse Anne-Françoise sont appréhendés et conduits avec leurs enfants au château de Noirmoutier transformé en prison. Ils seront acquittés et se fixeront dans l'île. Deux ans après, le 31 juillet 1796, Rose-Virginie y voit le jour.

Enfance et vocation

Elle a dix ans quand son père meurt prématurément à l'âge de 54 ans. En 1810, Mme Pelletier décide de retourner à Soullans. Elle confie alors Rose-Virginie à une amie d'enfance, Mme Chobelet, qui dirige un pensionnat de jeunes filles à Tours après avoir connu les geôles de la République. Cela expliquerait en partie son instabilité psychologique. La petite vendéenne déracinée souffrira beaucoup des rigueurs excessives imposées par cette directrice.

Sa mère s'éteint le 11 juin 1812 sans que sa fille ait pu la revoir. Rose-Virginie, qui a connu le *Refuge de Notre-Dame-de-Charité* de Tours par des visites avec les pensionnaires de Mme Chobelet, est attirée par cette congrégation fondée deux siècles plus tôt par saint Jean Eudes. La vocation de ces *Refuges* était de s'occuper, en s'inspirant de saint Vincent-de-Paul, des jeunes filles en difficulté, pauvres, orphelines ou des jeunes adultes en perdition : les *Pénitentes*. Elle y voit sa vocation



Avant son entrée en religion

religieuse et sociale et y entre le 20 octobre 1814, à l'âge de 18 ans.

Le 6 septembre 1815 (Louis XVIII régnant), Rose-Virginie revêt l'habit de novice : robe et voile blancs. Elle devient Sœur Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, selon l'appellation officielle : Marie suivi du nom d'un(e) saint(e) ou d'un mystère chrétien et terminé par le patronyme. Par commodité, la désignation peut connaître diverses formules abrégées.

Fervente et gaie, elle fait un noviciat paisible et rayonnant. *Il faut que vous vous rendiez aimables (...) Il ne faut que paroles de douceur et de charité...* enseignera-t-elle. Peu douée pour les travaux manuels, on la charge d'essuyer les stalles du chœur. Comme elle avait soif de doctrine, la maîtresse des novices lui conseille de se plonger dans les Saintes Écritures et les vies de saints. Elle y ajoute tout ce qui concerne sa congrégation, la Règle de saint Augustin, les Constitutions et les écrits du fondateur.

Le 9 septembre 1817, la novice prononce ses vœux perpétuels et reçoit le voile noir et le cœur d'argent des professes. Elle devient assez vite seconde maîtresse des *pénitentes* puis première maîtresse. Elle passe des journées entières au milieu d'enfants difficiles n'ayant souvent qu'injures et blasphèmes à la bouche. Sœur Marie-Euphrasie reste d'humeur égale avec autorité et cache les épreuves que sont, et la lutte continuelle contre l'ignorance et le vice, et la tentation du découragement. L'apostolat auprès des *pénitentes* est également une expérience irremplaçable.



Sainte Marie-Euphrasie Pelletier en 1825, âgée de 29 ans, alors Supérieure du Refuge de ND-de-Charité de Tours

Premier triennat à Tours (1825-1828) - fondation des sœurs Madeleines

Le 25 mai 1825, la communauté de Notre-Dame de Charité de Tours élit à l'unanimité sœur Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier Supérieure du monastère. L'intelligence, la vertu, l'autorité naturelle et l'unanimité du vote de la communauté lui valent la nécessaire dispen-

se de Rome car elle n'a que 29 ans. Malgré ses appréhensions, elle accepte la charge car il faut faire la volonté de Dieu.

La nouvelle Supérieure prend aussitôt l'initiative de créer un *Institut des Madeleines* pour donner la possibilité de réaliser leur vocation religieuse aux *pénitentes*



Sa maison natale à Noirmoutier

Les cœurs d'argent



Depuis la fondation de la congrégation au 17^e siècle, chaque sœur recevait un cœur le jour de sa profession, en référence aux Cœurs de Jésus et de Marie, élément central de la spiritualité de saint Jean Eudes.

A l'intérieur de ce cœur, les sœurs portaient la formule de leurs vœux, écrite et signée de leur main, ainsi que des reliques des fondateurs.

Sur le cœur porté par les sœurs de Notre-Dame-de-Charité figuraient d'un côté la Vierge à l'Enfant entourée de lys, symbole de pureté, et de roses. De l'autre côté figurait l'Inscription « Vive Jésus et Marie ».

Voici l'explication donnée par le Père Ory dans *Les origines de Notre-Dame de Charité* (1891) : *Le pieux Fondateur voulut encore qu'elles portassent à leur cou un cœur d'argent sur lequel est en relief l'image de la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, avec une branche de lis d'un côté et une branche de rose de l'autre. C'est bien la première fois qu'apparaît dans le costume religieux un symbole aussi significatif de la dévotion aux Sacrés-Cœurs. La croix des Visitandines porte bien un cœur gravé, mais il n'est que secondaire. À la Charité, le cœur est tout. Jésus et Marie doivent vivre dans le cœur de toutes les religieuses, et ce cœur doit être orné de la chasteté symbolisée par la blancheur du lys et répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ signifiée par le parfum de la rose.*

Lorsque sainte Marie-Euphrasie Pelletier fonde la congrégation du Bon-Pasteur en 1835, elle modifie un côté du cœur en remplaçant l'inscription « Vive Jésus et Marie » par l'image du Bon Pasteur.

désireuses de réparer dans une vraie vie contemplative une vie de désordre et de se vouer à la conversion des jeunes filles confiées au monastère. *Vous m'avez nommé Supérieure : j'en suis indigne, j'en suis confuse, mais enfin puisque je suis Supérieure, nous fonderons des sœurs Madeleines.* En l'absence de règle écrite pour ces sœurs Madeleines, celle du Carmel est choisie et adaptée.

À la fin de son premier triennat en 1828, la Supérieure est réélue.

Second triennat à Tours (1828-1831) & fondation de la maison d'Angers

Au début de 1829, l'évêque d'Angers, Mgr Montault des Isles, reçut la supplique d'une pénitente angevine qui venait de mourir au *Refuge de Notre-Dame de Charité* de Caen. Elle appelait à fonder une même maison à Angers.



Le comte de Neuville

Dans les mêmes moments, M. le Comte Augustin de Neuville, célibataire fortuné d'une cinquantaine d'années, cherche à réaliser le vœu de sa mère décédée en 1826. Depuis son retour d'exil et son veuvage, elle désirait voir s'ouvrir à Angers une *maison d'accueil des âmes égarées*, rappelant ainsi une

communauté non cloîtrée dite du *Bon-Pasteur* anéantie par la Révolution, et qui avait fait beaucoup de bien auprès de pensionnaires similaires à celles de la maison de Tours. Ainsi, avant même la reconnaissance officielle des *Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur* d'Angers, prit-on l'habitude de nommer *Bon-Pasteur* le *Refuge* d'Angers en souvenir de l'ancienne maison d'heureuse mémoire.

La coïncidence des deux requêtes touche l'évêque. Le Conseil épiscopal donne son accord et on recherche un local. Sur la route de Nantes, dans le faubourg Saint-Jacques, se trouve, entourée de prairies descendant vers la Maine, l'ancienne manufacture d'indiennes Tournemine qui a fait failli-



La comtesse d'Andigné

te et est désaffectée. Mise en vente en 1819, l'ensemble ne trouvait pas d'acquéreur. Cinq curés d'Angers dont M. Breton, curé de la cathédrale Saint-Maurice et l'abbé Gruget, curé de la Trinité (cf. notre précédente Chronique n° 15), décident de l'acheter sur leurs biens propres. En 1832, la communauté rachète la propriété.

Mgr Montault entend parler favorablement du *Refuge* de Tours et de la Mère Marie-Euphrasie Pelletier, particulièrement par la comtesse d'Andigné de Villequier qui l'a connue première maîtresse, et chez qui elle a admiré une étonnante maturité et un sens pédagogique très en avance sur son temps. Consulté, l'archevêque de Tours l'assure de son appui pour une fondation à Angers. Le 17 mai 1829, deux ecclésiastiques, dont M. Breton, se présentent au monastère de Notre-Dame de Charité de Tours et sollicitent l'envoi de cinq religieuses pour ouvrir un *Refuge* à Angers. Dès le 19 mai 1829, la Mère Sainte-Euphrasie et Sœur Sainte-Victoire partent pour

Angers. Parvenues au faubourg Saint-Jacques, M. Breton, qui les accompagne, leur fait terminer le voyage à pied et fait connaître bruyamment la présence des religieuses qu'il dit *faites pour toutes les infirmités de l'âme et du corps*. Curiosité et sympathie assurées ! En présence de M. de Neuville, les sœurs visitent l'évêque. Enfin elles vont voir les locaux en piètre état.

Le 29 mai 1829, le Chapitre de Tours accepte unanimement la fondation proposée. Sœur Marie de Saint-Paul Bodin est nommée Supérieure d'Angers. Le 31 juillet 1829, la fondation du monastère de Notre-Dame de Charité d'Angers est officielle.

À Angers, les années 1829-1831 sont pénibles, souvent dans une extrême pauvreté. Il faut remettre en état les locaux et défricher les terrains. Aux agitations politiques s'ajoutent des hivers rudes et les crues de la Maine

qui envahit les prairies. Sans compter les vagabonds qui occupaient les lieux abandonnés, et les personnes qui faisaient leurs cultures sur les terrains délaissés. La mère Marie de Saint-Paul n'a pas le charisme et le dynamisme de Mère Sainte-Euphrasie. M. de Neuville apprend par hasard l'état de dénuement des sœurs. Il fait immédiatement un don que la Supérieure, effrayée d'être en possession de tant d'argent, enterre pour le mettre en sécurité. Le dénuement de la communauté persiste. Une visite à la communauté d'Angers du Supérieur ecclésiastique de Tours lui fait suggérer d'échanger les Supérieures. Le 12 mai 1831, en la fête de l'Ascension, Mère Marie-Euphrasie étant au bout de ses deux triennats, les sœurs de Tours élisent Sœur Marie de Saint-Paul Bodin pour lui succéder.

Premier triennat à Angers (1831-1834)

Marie-Euphrasie rejoint Angers le 21 mai 1831, veille de la Pentecôte. A sa manière inimitable – douceur, fermeté, tact et simplicité – Mère Marie-Euphrasie remet de l'ordre et pare au plus pressé : le spirituel. Elle fait retrouver aux enfants mal dirigées le chemin de la piété. Elle déterre le don de M. de Neuville afin de subvenir aux besoins immédiats.

En même temps, une association en faveur des orphelines approche Marie-Euphrasie pour lui confier vingt fillettes. Malgré ses réticences, la Mère accepte cette charge soudaine et lourde pour une maison pauvre et démunie. Afin de loger les orphelines, M. de Neuville fait rénover un bâtiment. Des familles en difficulté se pressent aussi au *Refuge* d'Angers et les sœurs acceptent de prendre leurs fillettes pour leur apprendre à lire, écrire et coudre.

Le projet d'ouvrir, comme à Tours, un établissement de *Madeleines* est soumis au conseil et approuvé. L'année 1831 connaît un afflux de postulantes. Malgré les difficultés, on réussit à respecter une stricte séparation des différentes classes : communauté des sœurs ; Pénitentes ; Madeleines ; orphelines.

Toujours en 1831, une dame de près de 50 ans qui fut veuve à 20 ans, Mme Cesbron de la Roche, demande à être admise comme postulante. Elle décide de faire don de la presque totalité de sa fortune au couvent. Elle recevra l'habit le 23 janvier 1832 sous le nom de Sœur Marie-Chantal de Jésus. Observant que cette dame sut longtemps mener une importante maison, Mère Sainte-Euphrasie la nomme bientôt économ.

Le grand événement de 1832 – tandis que la grande peur du choléra est surmontée et que la duchesse de Berry poursuit sa folle équipée dans les provinces de l'Ouest – est la mise en chantier de la chapelle, encore grâce à M. de Neuville qui dépense sa fortune pour l'œuvre, vivant très modestement et associant Louis, son unique domestique, à toutes ses activités pour le Bon-Pasteur. Jusqu'alors la chapelle était dans une espèce de corridor insuffisant pour recevoir tout le monde. La première pierre est posée le 17 juillet 1832 en présence des bienfaiteurs, parmi lesquels on retrouve la comtesse d'Andigné de Villequier. Achevée, la chapelle de l'Assomption sera bénie le 14 mai 1833.

La fondation du Mans - Vers le Généralat

L'hiver est rude. Nombreux sont les malades. L'insécurité, particulièrement l'intrusion de voleurs, persiste. Mère Marie-Euphrasie cherche du secours auprès d'autres *Refuges* dont elle essuie les refus. C'est à ce moment que lui serait venue l'idée d'une Maison générale pour faciliter l'entraide entre les maisons.

Une demande pour une fondation déjà faite en 1827 auprès de Notre-Dame-de-Charité de Tours est relancée en 1832 par l'évêque du Mans aux monastères de la congrégation. Après une visite au Mans de la mère Marie-Euphrasie, le 7 mars 1833, la maison d'Angers annonce s'engager à une fondation *pour autant que cette fondation sera sous l'entière dépendance de Mgr l'évêque d'Angers et de la Maison principale*. Le mot « Généralat » n'est pas exprimé, mais l'idée y est d'une direction centralisée pour gérer la formation avec un noviciat unique, les mouvements et affectations des religieuses, les moyens de la mission apostolique des fondations en France comme à l'étranger. Mais c'est une idée insolite

qui contre le principe d'autonomie des monastères selon les constitutions en vigueur et impliquerait un changement non seulement de nature mais d'essence. D'où un large refus des monastères de Notre-Dame-de-Charité d'être mis sous la dépendance d'une seule maison, de surcroît celle d'Angers, de fondation récente. On craint un empiètement sur l'autorité des supérieurs ecclésiastiques et on soupçonne même une ambition personnelle chez Mère Marie-Euphrasie dont l'idée est seulement de fédérer les fondations et leur Maison mère.

Intimement convaincu que la pensée du Généralat vient de Dieu, Mgr Montault, le 23 avril 1833, adresse au pape



L'ancien chœur et la nef de la chapelle

Grégoire XVI une supplique en ce sens, et demande donc un amendement aux constitutions (la constitution 52 - car c'est son numéro dans l'ordre des articles).

En novembre 1833, une demande de fondation, deuxième après Le Mans, vient de l'évêque de Poitiers : la clause de « la dépendance de la Maison d'Angers » est clairement intégrée. Cette fondation se fait sans histoire, est acceptée le 12 novembre 1833 et ouverte le 3 décembre. Les débuts sont difficiles particulièrement à cause de la lenteur des travaux au monastère.

L'évêque de Grenoble fait également une demande. Il y a déjà une maison d'accueil à Grenoble avec 3 sœurs de Notre-Dame-de-Charité de Valence. C'est donc une nouvelle fondation qui est requise car elle sera sous la dépendance de la supérieure d'Angers. Les sœurs d'Angers arrivent à Grenoble le 23 décembre 1833. Et les débuts sont encore plus durs qu'à Poitiers.



Façade du Bon-Pasteur rue Brault

Second triennat à Angers (1834-1837) - Première Supérieure Générale et scission

En mai 1834, le triennat de Mère Marie-Euphrasie vient à échéance. La question se pose de savoir par qui nommer la future Supérieure. La maison d'Angers seule ou en associant les 3 autres communautés qu'elle a fondées (Le Mans, Grenoble, Poitiers) ? Et qui a droit de vote ? L'évêque tranche en donnant le droit de vote aux Supérieures des maisons. Le jour de la Pentecôte, en application de la nouvelle constitution 52, Marie-Euphrasie est élue pour trois ans Supérieure Générale des quatre maisons. Mais comme ladite Constitution 52 n'a pas (ou pas encore) été approuvée par Rome et que l'élection d'un Généralat n'est pas du ressort d'un évêque diocésain, le Cardinal de Gregorio, secrétaire de la *Congrégation des Evêques et Réguliers*, ne peut pas reconnaître le vote. Pour éviter le blocage, Mgr Montault recourt à la simple nomination de Mère Sainte-Euphrasie comme Supérieure de la communauté d'Angers pour trois ans.

Mais aussi bien au Mans qu'à Tours, on voit dans cette nomination en place d'une élection un abus de pouvoir et une contravention aux premières constitutions. Le 17 juin 1834, l'évêque du Mans a visité Angers. Ayant demandé à voir les filles venues du Mans, il a la surprise qu'aucune d'elles ne consent à y retourner. Par souci d'apaiser les esprits et par réciprocité, Mgr Montault autorise les sœurs professes angevines qui sont au Mans à choisir leur appartenance. Sur douze, cinq reviendront à Angers. La rupture est consommée. Le malentendu a fait surgir deux causes : celle du *Bon-Pasteur* d'Angers et celle des *Refuges* anciens.

Rome approuve le Généralat (1835)

Le silence de Rome inquiète la Mère. Aux vêpres de la vigile de l'Assomption 1834, elle quitte brusquement le chœur. Elle a décidé d'oser une démarche directe auprès d'un cardinal romain qu'on lui dit proche du Pape, le Cardinal Odescalchi, Préfet de la *Congrégation des Evêques et Réguliers*. Comme elle le fait souvent, elle pose en tête de lettre

une citation biblique. Celle du 15 août, commence par *Voici la servante du Seigneur...* Le 10 novembre, elle reçoit une réponse encourageante : la requête doit donner les avis des évêques des diocèses ayant une communauté (Poitiers, Grenoble et Metz récemment fondée) et faire passer la demande du Conseil de la maison d'Angers par l'intermédiaire de l'évêque d'Angers. La supplique avec les avis, tous favorables, est signée par la Mère Supérieure et ses 4 conseillères et

approuvée par Mgr Montault. Au dernier article, il est précisé que *en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions ci-dessus, les Constitutions de Notre-Dame-de-Charité* (celles de saint Jean Eudes) *continueront d'être fidèlement observées par la dite congrégation du Bon-Pasteur.*

Le dossier du Bon-Pasteur arrive à l'ordre du jour de la séance plénière du 9 janvier 1835 de la *Congrégation des Evêques et Réguliers* qui arrête le Décret soumis à l'approbation du Pape. Le 16 janvier suivant, ce dernier approuve et signe le décret promulguant le Généralat. Un fait, digne de foi, confirme l'assistance de la Providence : ce même jour, les sœurs en récréation entendent les cloches de la chapelle sonner trois fois. On se précipite, mais il apparaît que personne n'a tiré la corde ! Or, c'était à l'heure même où Grégoire XVI avait signé...

Il y a encore à poser le lien juridique officiel de l'institut avec l'Église. Le Père Antoine Kohlmann, le jésuite consultant de la *Congrégation des Evêques et Réguliers* qui a plaidé en faveur du Généralat, conseille à la supérieure de se mettre directement sous la protection du Pape qui nommera un délégué pontifical avec juridiction sur tous les monastères de l'Institut. Marie-Euphrasie choisit le Cardinal Charles Odescalchi comme supérieur ecclésiastique. Le 30 mai 1835, le pape nomme son Cardinal-Vicaire Protecteur de la Congrégation des Filles de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur. La reconnaissance romaine du Généralat donne une impulsion supplémentaire à l'œuvre et les demandes de fondations affluent.

Suite au prochain numéro de notre chronique...

Didier Frelon